

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

L'an deux mil seize et le vingt-deux novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DRUGUET, Maire, à la mairie.
Convocation du 14/11/2016

Présents : Mme BONTEMPS – M. BORDES – Mme CHAMBARD – Mme CHARNAY - M. DEPRAZ – M. DRUGUET – Mme INNOCENTI – M. JOLY – M. LAFONT – Mme MADÉJA – Mme ROUX DIT RICHE – M. SUBTIL

Absents ou excusés : Mme AGIUS – M. BUCILLIAT – M. MERLE (a donné pouvoir à M. LAFONT)

A été élu secrétaire : Mme MADEJA

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité


TARIFS DE LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE AU 1^{er} JANVIER 2017

Monsieur le Maire indique qu'il convient de revoir les tarifs de location de la salle polyvalente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs de location de la salle polyvalente à compter du 1^{er} janvier 2017 qui resteront tel qu'il suit :

TARIFS DE LOCATION A LA JOURNEE

	Associations Communales et Intercommunales sans but lucratif	Associations Communales et Intercommunales à but lucratif	Particuliers + Professionnels Locaux (y compris personnel communal)	Associations + Professionnels + Particuliers Extérieurs
Salle de réunion carrelée	GRATUIT			
Bar + Hall + Chambre Froide		50 €	60 €	110 €
Cuisine seule		50 €	120 €	195 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Salle		100 €	160 €	280 €
Bar + Hall + Chambre Froide + Cuisine + Laverie + Salle		140 €	265 €	480€
Nettoyage cuisine (option)	30 €	80 €	80 €	80 €
Chauffage du 15.10 au 30.04 et à la demande		45 €	45 €	45 €
Sonorisation		80 €	80 €	80 €

- 1^{er} jour : tarif de location de salle à 100 %
- 2^{ème} jour et suivants : 50 % du tarif du 1^{er} jour
- Le tarif de chauffage est dû à 100 % par jour quel que soit le nombre de jours de location.
- Le tarif de chauffage ne s'applique pas pour la location du bar-hall- chambre froide ni pour la cuisine seule

Organisateur Fête des classes 3 jours : Forfait de 120 €

Réveillon du 31 décembre :

- **Organisation d'un réveillon à but lucratif :**

- Associations :	400 €	}	Forfait SP totale
- Restaurant de la Commune :	510 €		
- Associations, Sociétés, Restaurants ou Particuliers extérieurs de la Commune :	750 €		

- **Organisation d'un réveillon privé et gratuit :**

Tarif de location normal pour deux jours.

Il est précisé qu'en cas de demande de location de la salle le 31 décembre et/ou le 1^{er} janvier de l'année suivante, il sera répondu favorablement au premier demandeur.

Location tables/chaises :

1 lot = 1 table + 6 chaises :

- Particuliers de la commune **5 € le lot**
- Sociétés locales et intercommunales **gratuit sur le site de la manifestation**
- Associations et sociétés extérieures : **8 € le lot + un chèque de caution de 50 €**

Minimum 2 lots par location.

TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DE L'ESPACE CREMATISTE AU 1^{er} JANVIER 2017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs du cimetière et de l'espace crématiste pour 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas modifier les tarifs du cimetière au 1^{er} janvier 2017 qui resteront donc comme suit :

Cimetière communal :

- concession trentenaire (nouvelle ou renouvelée) : 65 € par m² (soit 130 € pour 2 m²).

Espace crématiste :

- module 4 places pour 15 ans : 880 €
- module 4 places pour 30 ans : 1 420 €
- module 2 places pour 15 ans : 750 €
- module 2 places pour 30 ans : 1 200 €
- module 1 place pour 15 ans : 600 €
- module 1 place pour 30 ans : 900 €

ASSAINISSEMENT : TARIFS REDEVANCE COMMUNALE AU 1^{er} AVRIL 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 2 décembre 2015 et indique qu'il convient de revoir les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'augmenter les tarifs au 1^{er} avril 2017 comme suit :

Part fixe :	36,00 € par an
Redevance assainissement :	1.17 € par m ³ d'eau consommée

PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF : TARIF POUR 2017

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 2 décembre 2015 concernant la participation pour assainissement collectif et indique qu'il convient de fixer le tarif pour 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de ne pas modifier le montant de la participation pour l'assainissement collectif soit 1200 €.
- **PRECISE** que cette participation s'applique, par logement, aux constructions neuves, aux extensions

de constructions existantes générant des eaux usées supplémentaires ainsi qu'aux réaménagements d'immeubles générant des eaux usées.

CONVENTION SPA 2017

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention précédemment signée avec la SPA avec un montant forfaitaire d'indemnité de 0.32 € par habitant et par an. Il indique que le montant est de 0.35 € par habitant pour 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** de renouveler la convention SPA pour l'année 2017 pour un montant de 0.35 € par habitant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Voirie :

M. LAFONT informe les membres du conseil municipal que l'entreprise BELOUZARD a été retenue pour des travaux d'élagage le long des routes de la commune.

Il indique également qu'un poteau incendie sera déplacé aux Métairies et trois autres changés ou créés aux lieux-dits le Colombier, Machard et au niveau de la porcherie.

Communication :

Madame BONTEMPS fait un point sur l'avancée du bulletin municipal qui sera distribué en fin d'année.

Elle informe également le conseil que cette année les décorations de Noël dans le village ont été pensées en partenariat avec le Comité de Fleurissement.

Bâtiments :

M. SUBTIL fait un point sur les travaux en cours notamment concernant le dossier AD'AP où la commune est tenue selon un programme prédéfini de faire des travaux d'améliorations concernant l'accessibilité. En 2016 et 2017, l'école et la salle polyvalente sont concernées.

Il indique que les travaux de peinture prévus cette fin d'année à l'école sont reportés pour des questions pratiques aux vacances d'été 2017.

Les travaux de peinture suite au dégât des eaux dans la mairie sont prévus en janvier. Les dépenses seront prises en charge par Ain Habitat car cela rentre dans la garantie de parfait achèvement.

Concernant la question posée lors du conseil municipal précédent sur l'opportunité d'éteindre l'éclairage public une partie de la nuit, une demande de chiffrage a été faite auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain pour faire installer des horloges astronomiques. Il faudra ensuite déterminer s'il est opportun ou non de procéder à ces modifications en fonction des coûts engendrés et du retour sur investissement.

Pour finir, une discussion est ouverte sur le devenir de l'ancienne mairie où l'ensemble des membres du conseil municipal semble d'accord pour que la commune conserve le rez-de-chaussée dédié à l'enfance (cantine, garderie et éventuellement école) et que l'étage soit repris par un bailleur social afin d'y faire des logements.

Informations et questions diverses :

L'entreprise Brevet Viallet est intervenue à la salle polyvalente pour réparer un chéneau et le bandeau arraché vraisemblablement par un camion à la salle polyvalente.

Monsieur SUBTIL informe que l'assemblée générale du Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain s'est tenue dernièrement mais que la commune n'était pas représentée car elle a eu lieu un vendredi quand tout le monde travaille alors que les autres années elle se faisait le samedi matin.

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du 1^{er} conseil d'école de cette année scolaire et présente les différents projets de chaque classe.

La séance est levée à 22h15